

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Gignac](#)

<https://www.cadre21.org/membres/430c1ac881ce3017f67c09d7>

Date d'obtention : 2022-03-07 21:41:59



cadre21

Au coeur de votre stratégie **#DevProf**



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Vérifier la situation de sextage, intervenir avec l'école avec la trousse sexto afin de bien orienter les interventions autant chez les victimes que chez les instigateurs. Référer aux policiers les informations suite à notre évaluation ainsi que les cas d'acte malveillants, lesquels nous ne devons pas nous impliquer.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de s'outiller de la trousse en tout temps selon les cas afin et de compléter les grilles d'évaluations pour être en mesure d'avoir toutes les informations nécessaires afin de bien diriger l'élève ou les policiers selon les étapes à suivre par la suite.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle qui implique un acte malveillant.